



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Le 22 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 19

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Didier Cruzet, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Roselyne Charreyron, Chantal Chambon, Tiphaine Vernet

Service administratif : M. Thomas Bessard

Étaient Excusés : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)  
Mme Isabelle Rouveure (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)  
M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)  
M. Léo Bader (pouvoir à Mme Chantal Chambon)  
Mme Cécile Chantepedrix (pouvoir à M. Frédéric Roux)

## ■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance  
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

*Vote à l'unanimité*

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024  
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024.

*Vote à l'unanimité (deux abstentions, Mme Cécile Chantepedrix et M. Frédéric Roux)*

Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal

L'Avant-Projet Définitif est exigé pour un dépôt de dossier DETR et la Préfecture nous a signalé que l'Avant-Projet Sommaire ne serait pas suffisant. En conséquence, M. le Maire propose, afin de prendre rang sur les demandes de DETR, de changer le point :

**- Approbation de l'avant-projet « rénovation de l'école maternelle » avec actualisation du plan de financement »**

par le point suivant :

**- Demande de subvention pour la reconstruction des vestiaires extérieurs du tennis**

*Vote à l'unanimité*

- d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

### **Marché de travaux pour la reconstruction des vestiaires du tennis**

Les prestations de travaux sont réparties en neuf (9) lots détaillés comme suit :

Lot n°1 : Maçonnerie, à l'entreprise SARL BERARD Roland sise La Paravent - 43260 ST PIERRE EYNAC, pour un montant de 59 584,60 € HT.

Lot n°2 : Charpente - ossature bois, à l'entreprise GUILHOT CONSTRUCTION BOIS sise Madelonnet - 43520 LE MAZET-SAINT-VOY, pour un montant de 64 262,73 € HT.

Lot n°3 : Etanchéité, à l'entreprise EGGE 43 sise ZA Plaine de Bleu - 43000 POLIGNAC, pour un montant de 20 000 € HT.

Lot n°4 : Menuiserie extérieure, à l'entreprise CHAPUIS MENUISERIE sise 210 Chemin de Farnier - 43000 LE PUY-EN-VELAY, pour un montant de 29 514,66 € HT.

Lot n°5 : Plâtrerie – peinture, à l'entreprise BATI & DECO sise ZI Chemin de Farnier - 43000 LE PUY- EN-VELAY, pour un montant de 23 710,40 € HT. De retenir l'option « laine de bois en remplacement de la laine de roche » ;

Lot n°6 : Menuiserie intérieure, à l'entreprise FORISSIER GUILHOT sise ZA de Leygat - 43190 TENCE, pour un montant de 13 396,09 € HT. De retenir l'option « laine de bois en remplacement de la laine de roche » ;

Lot n°7 : Carrelage – faïence, à l'entreprise ASTRUC ZI Corsac 2- 670, rue de Farnier - 43700 BRIVES CHARENSAC, pour un montant de 81 795 € HT ;

Lot n°8 : Electricité, à l'entreprise FRAISSE ET FILS sise 215 impasse Les Mélèzes - 43200 YSSINGEAUX, pour un montant de 13414,75 € HT ;

Lot n°9 : Plomberie – sanitaire, à l'entreprise BASTIN sise Route de St Agrève - 43190 TENCE, pour un montant de 9971,63 € HT ;

M. Frédéric Roux explique que la dématérialisation des appels d'offres n'empêche en rien de prévenir les artisans locaux d'une autre façon.

M. le Maire répond que cela a bien été fait.

### **■ Affaires générales**

#### **a) Servitude de tréfonds, chemin du Cros de Cheyne**

Le plan communal prévoit une zone de raccordement au réseau d'eau. Zone dans laquelle la municipalité ne peut pas se soustraire à ses obligations d'amener le réseau d'eau jusqu'à la parcelle du citoyen.

Pour une maison située au Cros de Cheyne, hors du zonage obligatoire pour la commune, la propriétaire Madame CARUEL souhaite se raccorder au réseau d'eau. La commune souhaite établir une servitude de tréfonds. En effet, cela permet d'autoriser le passage des réseaux d'eau pour alimenter la maison en laissant l'entière responsabilité et les coûts de cette opération à la charge du demandeur.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser la servitude de tréfonds telle que présentée ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

*Vote à l'unanimité*

**b) Déplacement d'un chemin rural aux Serpeyres**

Monsieur et Madame ARGAUD, propriétaires d'une maison située le long du chemin rural aux Serpeyres souhaitent le déplacement de ce dernier. En effet, le chemin rural passe juste devant leur maison et leur apporte des nuisances. Ils demandent à la commune de déplacer ce chemin de quelques mètres. Les coûts du déplacement de ce chemin rural seront pris en charge par le demandeur.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser le lancement des procédures conduisant au déplacement du chemin rural tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il est ajouté que les frais de bornage, de génie civil et les frais de notaire sont à la charge du demandeur. Il y aura aussi une enquête publique.

*Vote à l'unanimité*

**c) Transfert dans la voirie communale d'une section déclassée de la route départementale 157**

La commune souhaite reprendre une partie de la route départementale 157. Pour cela, une délibération doit être prise par le Conseil Municipal.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser le transfert de voirie tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Il s'agit de l'ancienne route vers l'équitation. Elle serait remise en état pour permettre la balade des chevaux, des vélos et des piétons.

*Vote à l'unanimité*

**■ Affaires financières**

**a) Approbation du plan de financement et de la demande de subvention concernant le projet des vestiaires du tennis.**

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DETR 2024				
Reconstruction des vestiaires du tennis				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (11,9 %)	34 270,00 €	DETR	140 000,00 €	45,94%
Travaux	270 439,46 €	Région AuRA	100 000,00 €	32,82%
		Fonds propres	64 709,46 €	21,24%
<b>TOTAL</b>	<b>304 709,46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 709,46 €</b>	<b>100,00%</b>

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Adopter l'avant-projet sommaire ainsi que l'actualisation du plan de financement tels que présentés ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

*Vote à la l'unanimité (absence de Mme Tiphaine Vernet, conseillère municipale intéressée à l'affaire)*

b) *Approbation de la réalisation d'audits énergétiques sur trois logements de l'école primaire et demande de subvention « fonds Vert »*

Réalisation d'audits énergétiques sur 3 logements communaux				
Dépenses (HT)		Ressources		
Audits énergétiques - DTM Etudes	1 350,00 €	Fonds Vert	1 080,00 €	80,00%
		Fonds propres	270,00 €	20,00%
TOTAL	1 350,00 €	TOTAL	1 350,00 €	100,00%

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Approuver la réalisation d'audits énergétiques sur les 3 logements de l'école primaire ainsi que le plan de financement et la demande de subvention Fonds Vert tels que présentés ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

*Vote à la l'unanimité*

c) *Vente d'une partie d'un terrain aux Airelles*

Lors du Conseil Municipal du 18 Juillet 2023, la commune a acté la vente de la parcelle AI 303 à Monsieur VERNET pour un montant de 11 €/ m2. Aujourd'hui Monsieur VERNET souhaite acheter une petite parcelle attenante située en zone N lui permettant d'obtenir l'alignement de celle-ci. Les domaines consultés ont évalué le prix au m2 de cette surface à 0.40 €. Tous les frais (bomage, relevé de surface...) seront à la charge du preneur.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser M. le Maire à vendre le terrain tel que présenté ;
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

*Vote à la l'unanimité (absence de Mme Tiphaine Vernet, conseillère municipale intéressée à l'affaire)*

## ■ Questions diverses

Le conseil des comptes se tiendra le vendredi 12 avril à 18h30.

André Arnaud explique, que les travaux d'enfouissement des réseaux route du Mazet ont commencé.

La semaine prochaine les travaux d'enfouissement des réseaux et le remplacement des lampadaires en LED de la place de la fontaine débutent.

M. le Maire et l'équipe municipale remercient les services techniques pour le travail accompli lors du Week-end des intempéries.

Frédéric Roux explique au sujet du chemin de la croisière, que la chicane n'a toujours pas de cheminement piétons.

Il ajoute que la place de la fontaine est dans un état de crassitude et que le passage piéton ne ressemble plus à rien. Il précise aussi un manque d'information sur les travaux qui se passent dans le Chambon.

M. le Maire répond que la place sera prête pour l'été.

Au sujet de l'ASVP, M. Roux explique qu'il y a trois ans le conseil a voté pour l'embauche d'un ASVP. Il souhaite savoir si aujourd'hui il s'agit d'un non renouvellement, d'une inutilité du poste ou la suppression de celui-ci.

Il ajoute qu'il a un nombre incalculable de missions, que Sébastien est une personne globalement appréciée et aujourd'hui, il a plus que la population du Chambon qui a signé la pétition.

M. le Maire répond qu'il s'est investi dans ses missions.

M. le Maire précise que toutes les contestations apportées étaient virulentes dans ses prises de position.

Cependant, les trois fonctions restent nécessaires : le marché, le transport solidaire à la demande et le rôle d'ASVP.

Frédéric Roux, revient sur l'interpellation de Mme Vallat quant au nombre nombre considérable de missions confiées.

Thomas Bessard souligne qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminé, il n'y a pas besoin de justifications pour un non renouvellement.

Frédéric Roux demande une reconsidération de la décision.

Il rappelle que nous avons voté à la demande du maire cette création de poste.

Didier Crouzet ajoute qu'il s'agit d'un problème employeur employé et que si aucun terrain d'entente n'est trouvé, il est normal que le contrat prenne fin.

M. le Maire rajoute qu'il n'avait pas pris de décision avant que l'ASVP demande une réponse dans la semaine. Il précise qu'aucun courrier n'a été envoyé pour l'instant.

Roselyne Charreyron nous explique que la population était enchantée du travail difficile des services techniques lors du Week-end des intempéries et qu'avec Sandra, elles sont allées aux services techniques pour les remercier.

M. le Maire ajoute, au sujet des intempéries, que nous faisons partie des trois communes les plus touchées. Nous sommes en train de faire le point sur les dégâts engendrés pas ce week-end. Les coûts seront inférieurs à 30 000 euros.

Sébastien Genest annonce que les jeux de la plage seront terminés pour le mois d'avril. A cause des intempéries le ponçage ne peut pas avoir lieu.

La fête des familles et le feu d'artifice auront lieu à la plage cette année.

La cabane du Snack doit être réparée.

Tiphaine Vernet précise au sujet du vestiaire du tennis que les clubs doivent faire les demandes de subventions auprès des fédérations. La demande a été faite mi-février. L'avis technique de la FFT permet de démarrer les travaux tout comme le retour de la DETR.

Didier Crouzet quitte la séance à 19h37

Philippe Dubois ajoute que la classe de l'école primaire se termine. Le lotissement démarre le mardi 2 avril avec la problématique de la renouée du Japon.

Prochain conseil des comptes le 12 avril à 18h30.

Rénovation des passages piétons au mois de juin.

Prochaine commission « finances » le 27 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h51.

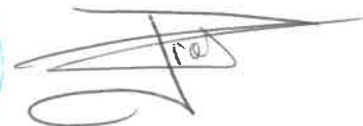
Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024

(vote à l'unanimité - 1 abstention : Mme Chantepedrix)

Publication le 19 avril 2024